



## ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

### Dossier de candidature section sportive scolaire football

Nom :

Prénom :

**MERCI DE RETOURNER LE DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET AVANT LE  
MARDI 30 AVRIL 2024**

**Réunion d'information au collège Jules Verne le 14/03/2024, à 18h00.**

**Documents à rendre pour l'inscription :**

- Fiche de renseignement et inscription
- Renseignements Scolarité (copie des 2 derniers bulletins trimestriels)

Il est rappelé que la fréquentation d'une section sportive se traduit par des entraînements qui s'ajoutent à l'horaire réglementaire des cours d'éducation physique et sportive ainsi qu'aux compétitions effectuées dans le cadre scolaire et fédéral.



Si le collège Jules Verne n'est pas le collège de secteur de votre enfant, faire la demande de dérogation pour le collège Jules Verne (voir la direction de l'école primaire, ou le secrétariat du collège actuel).



## OPTION SPORTIVE FOOTBALL

### I- NIVEAU DES CANDIDATS

Le recrutement s'adresse aux jeunes en âge de rentrer au collège en classe de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

Pour l'année 2024-2025, les élèves ne pourront être que demi-pensionnaires. A titre très exceptionnel, et uniquement pour les élèves de 3<sup>ème</sup>, une prise en charge à l'internat du lycée Aliénor d'Aquitaine peut être étudiée.

### II- VIE SCOLAIRE

Le maintien en Section Sportive Scolaire Football est subordonné à un travail scolaire assidu et au respect du règlement intérieur de l'établissement. Tout comportement inadapté, violence verbale ou physique, manque de respect, sera sanctionné. L'appartenance d'un élève à la section sportive scolaire est rediscutée à chaque fin d'année scolaire.

### III- RENSEIGNEMENTS D'ORDRE PEDAGOGIQUE

Les élèves adhérents à la section sportive scolaire football suivent la même scolarité que ceux non-inscrits. Par ailleurs, ils sont régis par les mêmes obligations scolaires.

### IV- PRATIQUE SPORTIVE

5 heures sont consacrées chaque semaine à l'entraînement et aux connaissances du football (échauffement, récupération, arbitrage, valeurs sportives...), en plus des heures d'éducation physique et sportives prévues. Ces savoirs- être et savoir-faire sont dispensés par des éducateurs titulaires du BEF (Brevet d'Éducateur Fédéral) et du BMF (Brevet de Moniteur Fédéral) délivré par la Fédération Française de Football et de l'enseignant d'éducation physique et sportive coordinateur de la section. Les conseillers techniques départementaux (PPF et DAP) de Football pourront également intervenir sur l'encadrement de la section. Ces activités se déroulent au stade André Messy de Buxerolles :

le lundi de 13h à 14h (futsal en gymnase) et les mardi et jeudi de 16h00 à 18h00.

Tout élève est libre de choisir le club de pratique de son choix mais une affiliation fédérale est obligatoire. Aucun changement de club n'est possible au cours de l'année qui suit l'entrée en section sportive.



## V- ORIENTATION APRÈS SECTION SPORTIVE AU COLLÈGE

Les élèves de la section sportive sont orientés en fin de 3<sup>ème</sup> selon les procédures ordinaires et en fonction de leurs résultats scolaires, vers un lycée général et technologique de leur secteur, ou un lycée professionnel.

Après la 3<sup>ème</sup>, ils ont la possibilité d'aller, si les niveaux, scolaire et footballistique, le permettent :

- Sections sportives football second cycle de toute la France (les lycées, Marguerite De Valois à Angoulême et la Venise Verte à Niort pour l'Académie de Poitiers)
- Centres de formation des clubs professionnels (Niort, Châteauroux, Bordeaux, Nantes pour la région, etc.)
- Classe option « Football » du lycée Branly de Châtelleraut
- Centre de formation Régional pour les arbitres fédéraux au Lycée de La Venise Verte.
- Seconde GT ou professionnelle : poursuite classique de sa scolarité.
- A côté des perspectives en tant que joueur, l'élève est sensibilisé aux métiers du sport (professeur d'EPS, brevet d'état) et de l'encadrement (dirigeant, arbitre, éducateur, etc.).

## VI- INSCRIPTION

Le dossier d'inscription devra être retourné avant le mardi 30 avril 2024, délai de rigueur (joindre toutes les pièces demandées) à l'adresse suivante :

Collège JULES VERNE section sportive scolaire

2 Allée Eric Tabarly, 86180 Buxerolles

## VII- CONTENU DES EPREUVES DE SELECTION

Le concours de sélection comporte les épreuves suivantes :

- Tests Physiques : Test du Luc-Léger ou « navette » – Vitesse sur 10 mètres – Vitesse sur 30 mètres
- Tests Techniques : Jonglerie (3 x 50), Parcours technique
- Tests Tactiques : Jeu réduit, Jeu à 8, Jeu à 11



### BARÈME APPLIQUE

Tests Physiques	Chacun sur 10 Points	Total	/30
Tests Techniques	Chacun sur 10 Points	Total	/20
Tests Tactiques	Jeu réduit sur 50 Points (sauf gardien de but)	Total	/50
	Jeu à 8 et Jeu à 11 sur 50 Points	Total	/50
Soit pour l'ensemble		Total	/150

- Les gardiens de but auront en plus des tests spécifiques.

**Les candidats se présenteront avec leur équipement comme il est stipulé sur le document d'organisation**

### **VIII- ORGANISATION DES EPREUVES D'ADMISSION**

Les épreuves auront lieu le Mercredi 15 mai 2024 selon le détail suivant :

Stade André Messy, 36 voie romaine 86180 BUXEROLLES à 8h30

Se munir d'un équipement sportif complet. Les crampons moulés seront obligatoires sur le terrain synthétique. Le repas sera pris sur place, au collège :

oui     non

Elève du primaire : 2.96 €

Elève collégien : 3.85 €

Adulte : 3.30 €

**Les candidats seront libérés à partir de 16h00**



## **IX- ADMISSION DEFINITIVE**

Commission présidée par M. Journault, Directeur, le jeudi 23/05/2024 à 16h30.

### **ORDRE DES CRITERES DE SELECTION**

- 1<sup>er</sup> : La décision de la Commission d'admission, composée de M. LAHEUX, professeur d'EPS coordonnateur de la section sportive, d'un conseiller technique, de différents éducateurs et de M. Journault, Principal du collège Jules Verne.
- 2<sup>ème</sup> : Les décisions du conseil de classe de l'établissement d'origine
- 3<sup>ème</sup> : L'accord par le DASEN de la dérogation pour les enfants hors secteur scolaire

**La décision de la commission de sélection est sans appel.**

L'admission définitive des candidats sera prononcée par la DSDEN 86. Chaque famille sera avisée par courrier de cette décision courant du mois de juin.

**(Aucun résultat ne sera donné par téléphone)**

L'admission par concours est valable pour l'ensemble de la scolarité de l'élève au collège. Un élève admis n'aura pas à repasser les tests les années suivantes sauf pour le passage en 4<sup>ème</sup>.

- Les candidats doivent avoir un bon niveau de pratique en football
- **Être inscrit en section sportive scolaire suppose d'être assidu aux entraînements et de faire preuve d'investissement.**



## FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR LE CONCOURS

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Né le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Catégories F.F.F. de la saison en cours : **U**

Numéro de Licence : \_\_\_\_\_

Taille : \_\_\_\_\_ (en cm) Poids : \_\_\_\_\_ (en Kg) Pointure : \_\_\_\_\_

Latéralité : Etes-vous  Gaucher du pied

Droitier du pied

Positionnement par ordre préférentiel 1-2-3 :

Attaquant

Milieu

Défenseur

Gardien

---

### PRATIQUE SPORTIVE CLUB

NOM du Club fréquenté : \_\_\_\_\_

Votre poste préférentiel : \_\_\_\_\_

Adresse du Club : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nom du président : \_\_\_\_\_

Nom de votre responsable technique : \_\_\_\_\_

Niveau de pratique : D3  D2  D1  Région

Références sportives : Sélection district F.F.F.  Sélection Ligue F.F.F.





Cocher les cases qui vous correspondent

## FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS

### ELEVE

Je soussigné NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Désire me présenter aux épreuves de sélection pour l'entrée en section sportive scolaire au collège Jules Verne à la rentrée 2024.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :

### RESPONSABLE LEGAL

Je soussigné, père, mère, tuteur légal \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Mèl. : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Déclare avoir été informé(e) des conditions de fonctionnement de la section sportive scolaire et sollicite l'inscription de l'élève ..... au collège de Jules Verne à la rentrée 2024. Je l'autorise en outre à participer aux épreuves de sélection.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature



## SCOLARITE

### Année en cours :

Etablissement Fréquenté : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

LV1 (6<sup>ème</sup>- 3<sup>ème</sup>) \_\_\_\_\_ LV2 (4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup>) : \_\_\_\_\_

### Année prochaine :

L'élève souhaite l'admission en classe de \_\_\_\_\_

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CANDIDAT

Indiquez les raisons qui motivent votre candidature :

Signature de l'élève :

--	--

Avis du professeur principal ou professeur des écoles : Mme/M. \_\_\_\_\_ Signature :

--	--

Avis du professeur d' EPS ou du professeur des écoles : Mme /M . \_\_\_\_\_ Signature :

--	--

Avis du Chef d'établissement ou Directeur de l'école : Mme/M . \_\_\_\_\_ Signature :

--	--



● **Joindre impérativement** les Photocopies des bulletins ou livret de notes de l'année en cours